

**Conseil Supérieur du Notariat**  
**60 Boulevard La Tour-Maubourg**  
**75007 PARIS**

DOLE, le 13 avril 2016.

VOS REF :  
NOS REF : NOTAIRES-DEBOUT  
LR+AR

Monsieur le Président,

Les assemblées générales du 21 mars n'ont fait que consacrer l'étendue de la défaite politique ainsi que l'ampleur de la catastrophe économique qui menacera la plupart des confrères ruraux ou semi-urbains dans les prochaines semaines.

Nous n'avons pas attendu les moyens proposés par "la marguerite" pour mettre en œuvre spécialisation et mutualisation. Que dire des autres !!! Mais nombre d'entre nous ne sont plus assez naïfs pour continuer ou même essayer de mettre en œuvre les mesurette proposées.

A l'instar d'autres confrères de France, un collectif s'est créé dans notre région et nous appelons tous nos confrères à nous rejoindre pour vous faire part de notre mécontentement.

Clairement, la stratégie de défense du Notariat par les instances, autrement dit par l'instance que vous avez la charge de diriger, a échoué. Le danger est que la même stratégie produise les mêmes effets, notamment dans deux ans, lors de la révision du tarif par l'Autorité de la concurrence.

Ainsi, comment pourra-t-on compenser les 10 à 15 % de perte sur le résultat dû aux petits actes ? Il s'y ajoutera encore la perte due à la baisse générale du tarif de sorte que l'on aboutira à une baisse globale du résultat de 20 à 25 % ?

Quel sera l'impact sur la valeur de nos offices ruraux et leur attractivité pour nos futurs confrères ?

Comment serons-nous donc indemnisés de la perte de valeur de nos offices que nous avons payés au prix fort il y a quelques années ? En ce sens, voir la réaction des taxis parisiens...

.../...

Pour sauver ce qui peut l'être encore de la grande majorité des Notaires de France, il vous revient d'instaurer :

- ⇒ Une véritable démocratie afin que la majorité puisse décider de son avenir. Cette majorité silencieuse a été abandonnée à son sort pour favoriser certains, les mêmes qui avaient précisément attiré l'attention des pouvoirs publics par leurs revenus indécents et leur pratique relâchée de l'authenticité ;
- ⇒ Dans l'urgence, un véritable fonds de compensation PERENNE entre les confrères nantis au profit des autres, ceux-là mêmes qui assurent le service public notarial déficitaire, ceux-là mêmes qui assurent le maillage et ceux-là mêmes qui pratiquent la véritable authenticité en rencontrant leurs clients. Il est temps de montrer que vos appels réitérés à l'unité et à la solidarité ne sont pas un vain mot - Un juste et durable retour des choses doit être mis en place.
- ⇒ A moyen terme, il sera nécessaire d'envisager également une diminution importante et durable des diverses cotisations et de faciliter le recours à la pratique de l'honoraire (ancien article 4).

La Chambre des Notaires des Deux-Sèvres a écrit en ce sens au Conseil Supérieur du Notariat et nous nous joignons à elle dans sa revendication.

Certes vous ne manquerez pas d'objecter que les notaires des grandes agglomérations connaîtront des difficultés, eux aussi, notamment avec l'installation libre. Mais, même au fin fond de nos provinces, nous savons pertinemment que tout cela a été anticipé et que les "bébés Macron" seront contrôlés par des offices déjà en place.

Ces mêmes notaires auront, en plus, une nouvelle obligation : participer aux rendez-vous de signatures en assistant non seulement à la signature (première révolution) mais encore à la lecture de l'acte (seconde révolution)...

Mais heureusement que vous disposez d'une réponse – parfaitement argumentée au demeurant – de Monsieur le Professeur Aynès pour rappeler à ces confrères de telles évidences que – ayons l'honnêteté de le dire – n'importe quel étudiant en notariat connaît s'il est un peu curieux de la profession et de la déontologie.

Bref, entre des mesures dérisoires relevant de l'incantation et des rappels à la déontologie destinés à ceux d'entre nous qui ont si bien attiré l'attention sur le notariat tant par leurs revenus que par leur pratique relative de l'authenticité (à moins que ce ne soit de l'authenticité relative), nous avons bien compris que notre salut ne passerait que par nous.

Pour l'instant, nous sommes tous sur le pont pour sauver les emplois de nos collaborateurs et continuer à assurer notre mission de service public envers ces clients que, nous, nous connaissons si bien.

Pour cela, nous devons être disponibles et il nous a fallu hiérarchiser nos priorités et nous considérons que notre personnel et la qualité du service rendu à nos clients/usagers priment sur toute autre considération.

.../...

C'est pourquoi, nous avons décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'accomplissement des obligations et missions suivantes :

- transmission mensuelle de nos tableaux de bord
- paiements des cotisations dues à la Chambre et au Conseil Supérieur du Notariat ;
- missions d'inspection des confrères ;
- commises dans le cadre des partages judiciaires de successions ou de divorces ;
- participations aux assemblées générales de printemps et d'automne ;
- participations aux manifestations publiques de la profession (Café du Coin, CDAD, commissions départementales diverses) ;
- participations aux instances ;
- utilisation des procédures Téléacte et de l'Acte Authentique Electronique.

Vous comprendrez, peut-être, que nous sommes contraints d'en arriver à cette extrémité mais il n'est plus supportable que les conséquences dommageables de la Loi Macron soient aussi mal réparties entre les notaires.

Il va de soi que lorsque ces mesures auront été prises, nous reprendrons nos obligations et nos paiements.

Nous voulons croire que notre cri de désespoir sera – enfin – entendu par vous et votre Bureau. Pour en être bien certains (car d'aucuns crient dans le vide depuis longtemps maintenant), nous relaierons auprès de tous nos confrères le présent courrier.

Il n'est plus temps de communiquer, de convaincre, d'appeler au calme, de faire réfléchir les uns et les autres sur les nouveaux domaines d'activité ou de faire rêver sur les gains de productivité générés par l'hyper-technologie,

Il est simplement temps, pour votre Conseil Supérieur du Notariat et – nous l'espérons encore - NOTRE Conseil Supérieur du Notariat, d'activer une vraie solidarité des notaires les plus épargnés par la réforme Macron vers les autres.

L'unité de la profession se mesurera à l'aune de cette solidarité désormais concrète.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

**Luc SIMONIN – Notaire à Bletterans**  
**Dominique RUEZ – Notaire à Dole**  
**François TESTON – Notaire à Lons Le Saunier**  
**Christine VERNIER – Notaire à Lons Le Saunier**  
**Chantal BONIN – Notaire à Mont Sous Vaudrey**  
**Isabelle MEYNAL-DESMARE – Notaire à Arinthod**  
**Franck ARMAND – Notaire à Arbois**  
**David BOSC – Notaire à Poligny**  
**[NOTAIRES.DEBOUT@gmail.com](mailto:NOTAIRES.DEBOUT@gmail.com)**